

**COMMUNE DE HAUSSONVILLE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 01 AVRIL 2019**

Convocations faites le  
26/03/2019  
Délibérations affichées le  
18/04/2019

N° Délib : 10/2019

**OBJET : VOTE DES TAUX 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 01 avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : *Mmes ROSSI Catherine - SIMANSKI Yolande - Mrs DEMANGE Michel -GREGOIRE Hubert - KREITER Pascal - ROUYER Gilbert*

Etaient absents excusés : *Mme REMO Catherine -Mrs PELLETIER Ismérie et SERGENT Nicolas.*

**Pouvoir** : Mr SERGENT Nicolas donne pouvoir à Mme SIMANSKI Yolande

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Monsieur Pascal KREITER*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer les quatre taxes comme suit pour l'année 2019 :

Taxe d'Habitation (TH)	13,14 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	3,78 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	26,17 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	18,84 %

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire :  
Christian BOUCAUD